

Matière: 'Houmach - **Rubrique:** Sefer Bemidbar - **Paracha:** Pin'has, Ch. 29 v.7-11

Thème: Yom Kipour - **Auteur:** Rav Yossef Attoun

Titre: Réconcilier la loi et la vie



Introduction

Le "septième mois", le mois de Tichri est le plus riche en événements du calendrier hébraïque. Après Roch Hachana, et avant Soucot, le temps culmine à Yom Kipour, "au dixième jour"...

Mais de nombreuses fausses idées circulent sur ce jour, peut-être "trop" connu! Une étude attentive des *deux mots* hautement significatifs de notre paragraphe nous permettra de dégager quelques-unes des données essentielles de cette journée unique.



Le texte étudié

במדבר כ"ט ז'-י"א

וּבַעֲשׂוֹר לַחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי הַזֶּה, מִקְרָא-קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם, וְעִנִּיתֶם, אֶת-נַפְשֵׁיכֶם; כָּל-מְלֹאכָה, לֹא תַעֲשׂוּ^ז וְהִקְרַבְתֶּם עֲלֵהּ לִיהוָה רִיחַ נִיחַח, פֶּר בֶּן-בָּקָר אֶחָד אֵיל אֶחָד; כִּבְשִׂים בְּנֵי-שָׁנָה שִׁבְעָה, תְּמִימִם יִהְיוּ לָכֶם^ח וּמִנְחֹתֶם--סֶלֶת, בְּלוּלָה בְשֶׁמֶן: שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרֹנִים, לֶפֶר, שְׁנֵי עֶשְׂרֹנִים, לְאֵיל הָאֶחָד^ט עֶשְׂרוֹן, עֶשְׂרוֹן, לְכֹבֵשׁ, הָאֶחָד--לְשִׁבְעַת, הַכִּבְשִׂים^י שְׁעִיר-עִזִּים אֶחָד, חֲטָאת; מִלֶּבֶד חֲטָאת הַכִּפָּרִים, וְעֹלֶת הַתְּמִיד, וּמִנְחֹתָהּ, וְנִסְכֵיהֶם

Nombres 29, 7-11

7 Et au dixième jour de ce septième mois, il y aura pour vous convocation sainte: vous mortifierez vos personnes, vous vous abstenrez de tout travail. 8 Et vous offrirez en holocauste à l'Éternel, comme odeur délectable, un jeune taureau, un bélier, sept agneaux d'un an que vous choisirez sans défaut. 9 Leur oblation: de la fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier unique, 10 un dixième respectivement pour chacun des sept agneaux. 11 Un bouc, comme expiatoire: sans compter l'expiatoire du jour d'expiation, l'holocauste perpétuel, son oblation et leurs libations.



Notes de l'enseignant

[Pentateuque](#)
[Nombres](#)
[ch.29, v.7-11,](#)
[\(Pin'has - פנחס\)](#)



L'hébreu dans le texte

v. 7: וְעִנִּיתֶם, אֶת-נַפְשֵׁיכֶם - *vous mortifierez vos personnes.*

De la racine ענה, mais conjugué à la forme *pi'el*.

Certains expliquent que c'est en fait la même racine verbale bien connue, qui signifie *répondre, consentir*, et par extension, *céder* ou *se soumettre*.

Au פיעל, elle sera ainsi utilisée dans le sens d'*astreindre, mortifier, brimer* ou *affliger*. Ainsi, ce verset si émouvant et chargé d'histoire, des *Psaumes* de David (90, 15):

שְׂמַחְנוּ, כִּימוֹת עִנִּיתֵנוּ: שְׁנוֹת, רְאִינוּ רָעָה.

Donne-nous des jours de satisfaction, aussi longs que les jours où tu nous as affligés, que les années où nous avons connu le malheur.

Et c'est encore dans les *Tehilim* (35, 13) que nous trouvons ce mot, dans le sens plus particulier de mortification par le jeûne:

וְאֲנִי, בְּחִלּוֹתֵם לְבוֹשֵׁי שֵׁק -- עִנִּיתִי בְּצוּם נַפְשִׁי; וּתְפִלָּתִי, עַל-חִיקֵי תְּשׁוּבָה.

Tandis que moi, quand ils étaient malades, je portais un cilice comme vêtement, je mortifiais mon âme par le jeûne, et ma prière se renouvelait dans mon cœur;

On remarquera que telle est l'origine exacte du mot connu **Ta'anit**: littéralement, construit sur le *hitpa'el* de notre racine, il indiquera donc l'action de se mortifier, et particulièrement dans le jeûne.



Analyse structurelle

Partie 1: Verset 7 / Le jour de Kipour.

Partie 2: Versets 8 à 11 / Les sacrifices de Kipour.



Analyse thématique

LA CESSATION DU DIXIEME JOUR

Si le Ta'anit consiste, nous le disons plus haut, en un acte réflexif d'affliction, qui nous apprend qu'il s'agit d'autre chose que d'un labeur exténuant, par exemple? – demande Rabbeinou Behayé, dans le *Kad HaKema'h*.

Car le verset cité plus haut, du *Psaume* 35, montre justement que c'est l'expression rajoutée "*par le jeûne*", qui précise la nature du *'inouï*.

R. Behayé cite dans sa réponse le Talmud, qui se fonde à son tour sur le verset de *Devarim* (8, 3) pour apprendre la centralité du jeûne dans la procédure requise à Kipour. Voici le verset du Deutéronome, suivi de l'enseignement talmudique:

וְיַעֲנֶנּוּ, וְיִרְעֲבֻהוּ, וְיֹאכְלֻהוּ אֶת-הַמָּן אֲשֶׁר לֹא-יָדַעְתָּ, וְלֹא יָדְעוּן אֲבֹתֶיךָ:

Oui, il t'a fait souffrir et endurer la faim, puis il t'a nourri avec cette manne que tu ne connaissais pas et que n'avaient pas connue tes pères.

תלמוד בבלי יומא עד, ב

דבי רבי ישמעאל תנא נאמר כאן ענוי ונאמר להלן ענוי מה להלן ענוי רעבון אף כאן ענוי רעבון

Traité Yoma 74b

Voici les paroles de R. Ismaël: Il est écrit ici (Yom Kippour) "affliction", et il est également mentionné plus loin (verset de *Devarim*) "affliction". De même qu'il s'agit là-bas d'"endurer la faim", de même ici, l'affliction se traduira par un jeûne.

Pourtant, le jeûne, tout en étant le prototype de la mortification, n'est pas la seule procédure demandée en ce jour exceptionnel. C'est ainsi que le Targoum Yonatan, sur notre verset 7, "traduit" curieusement le seul mot **אֶת-נִפְשֵׁיכֶם, וְעֲנִיתֶם**, par une succession d'interdits¹:

תרגום יונתן במדבר כ"ט ז'

ובעשרא יומין לירחא שביעאה הוא ירחא דתשרי מארע קדיש יהי לכון ותסגפון ית נפשתיכון מן מיכלא ומשתיא מבי בני ותמרוקא מסנדלא ותשמיש דעריס כל עיבידת פולחנא לא תעבדון:

Targoum Yonatan sur Nombres 29,7

. . . et vous mortifierez votre personne: ne point manger, ni boire; ne point se laver, ni s'enduire de crème; ne pas chausser de cuir, ni avoir de rapports conjugaux. . .

Maïmonide donne à ces interdits un éclairage particulier, lorsqu'il écrit, dans les Lois sur la Cessation du Dixième (*jour*):

¹ Cf surtout Michna Yoma 8,1 et Guemara 76a et b pour les sources de ces cinq privations

רמב"ם יד החזקה - הלכות שביתת עשור פרק א

(ד) מצות עשה אחרת יש ביום הכפורים והיא לשבות בו מאכילה ושתייה [. . .] וכל הצם בו קיים מצות עשה וכל האוכל ושותה בו ביטל מצות עשה ועבר על לא תעשה [. . .]

(ה) וכן למדנו מפי השמועה שאסור לרחוץ בו או לסוך או לנעול את הסנדל או לבעול ומצוה לשבות מכל אלו כדרך ששבות מאכילה ושתייה שנאמר שבת שבתון שבת לענין אכילה ושבתון לענינים אלו

Maïmonide

Il est encore une mitsva à Yom Kipour: cesser de manger et de boire; celui qui jeûne en ce jour réalise ainsi un commandement positif, mais celui qui y mange et boit aura annulé un commandement positif, et transgressé un commandement négatif. . .

Et, de même, nous avons appris de la Tradition qu'il est interdit, en ce jour, de se laver et de s'enduire de crème, de chausser du cuir, ou d'avoir des rapports conjugaux, et qu'il est une mitsva de cesser de pratiquer tout cela, comme on doit cesser de manger et boire, ainsi qu'il est dit (*Vayikra* 23, 32): "Ce jour est pour vous un chômage absolu (chabat chabaton)" – chabat, pour manger, et chabaton, pour les autres interdictions. . .

Rabbi Moché ben Maïmon (1138 - 1204). Le plus grand codificateur du Talmud et l'un des plus grands penseurs du judaïsme, notamment à travers son "guide des égarés". S'il ne fait pas un commentaire systématique de la Torah, son œuvre est emplie de références aux versets bibliques. Il suit le sens littéral qui s'accorde avec la raison

La racine **שבת** nous est, bien sûr, connue du septième jour. C'est le jour de rééquilibration hebdomadaire, où nous devons cesser de "faire", pour accéder à l'être. Nous rompons alors avec le monde de *l'avoir* et ses 39 catégories d'action – en vue de retrouver notre âme, *nechama yetéra*.

Mais cette racine verbale prend ici une dimension plus radicale encore.

Tout d'abord, **comme le chabat**, il est interdit à Kipour d'effectuer toute *mela'ha*, ainsi que le mentionne notre verset 7: **לֹא תַעֲשׂוּ כָל-מְלָאכָה** - *vous vous abstenrez de tout travail*; tandis que, rappelons-le, les autres fêtes se caractérisent par l'interdiction de toutes les activités non liées à la nourriture, et l'autorisation de ces dernières – ou, dans la formulation du *h'oumach*: **לֹא תַעֲשׂוּ כָל-מְלָאכָת עֲבֹדָה** - *vous ne ferez aucune œuvre servile*.

Comme le chabat également, ce jour est appelé (dans le passage parallèle au nôtre de la *paracha* Emor – *Vayikra* 23, 32) **שִׁבְתֵּי שַׁבְּתוֹן**, traduit par le Rabbinate comme "un chômage absolu", probablement pour le distinguer des autres jours de fête qui ne répondent qu'au titre de **שַׁבְּתוֹן** (cf. *Vayikra* 23, versets 24 et 39). L'expression *chabat chabaton* indique une double "cessation", ainsi que l'expliquent les différents commentateurs (cf. par exemple Maïmonide ci-dessus), et ainsi que nous l'étudierons plus loin.

Mais **différemment du chabat**, le jour de Kipour est caractérisé par 5 autres catégories de "suspension" – celles mentionnées ci-dessus. Et pour pénétrer quelque peu l'intention de cette Tora de la négation, écoutons les paroles du rav Shlomo Aviner, dans son passionnant *Verger de Joël* (*Sifriat Hava*, Beit-El – 5754):

Le Verger de Joël (Rav Aviner)

C'est le monde du "non". Si manger et boire aident à maintenir en vie, et donc à construire l'être humain - à Yom Kippour, il faut cesser de manger et de boire.

Si avoir des enfants est une mitsva, les rapports conjugaux constituent un autre interdit de Yom HaKippourim.

"Dieu dit à Moïse: "Ote ta chaussure, car l'endroit que tu foules est un sol sacré!" (*Exode* 3, 5). Il faut aussi enlever ses chaussures, devenir un va-nu-pieds, un "rien du tout", c'est-à-dire perdre ce jour-là notre statut et notre position dans ce monde, comme nous devons le faire avant d'entrer dans le Temple (voir *Traité Bera'hot* 9, 5), où en signe de dégradation publique, après qu'un homme a refusé d'accomplir la mitsva du lévirat (*Deutéronome* 25, 9).

L'apparente inaction de Yom HaKippourim n'est pas une passivité illustrant une quelconque faiblesse: c'est une attitude d'ouverture qui permet de recevoir la lumière qui traverse les mondes. . .

A Kippour, une preuve est à faire: il ne s'agit aucunement d'un ascétisme pénitent, tel qu'on le trouve dans certaines communautés religieuses (flagellation, processions accompagnées de symboles parfois morbides, etc.). Mais il est question ici, une fois par an, d'affirmer l'indépendance de l'homme par rapport à un monde de jouissances (permises, et éventuellement conseillées), dans le but de fonder sa dignité d'homme capable de maîtriser sa volonté de recevoir.



Pistes de réflexions et débats

Ascétisme et foi.

L'ascétisme, et particulièrement le jeûne et l'érémisme (du mot ermite) sont-ils parmi les "piliers de la foi" d'Israël? Comme le carême ou le ramadan?

Ou bien, ne sont-ils qu'un moyen – à utiliser avec modération, afin de ne pas affaiblir la personnalité – pour restaurer l'équilibre souhaité entre les besoins du corps et ceux de l'âme, entre le monde des valeurs et le monde de nature?

Plus généralement, quelle place accorde la Tora à la jouissance (permise): est-ce a posteriori de toute élévation morale et spirituelle? Ou, peut-on envisager que la bera'ha prononcée sur tout plaisir cache, le transforme en a priori de notre participation au monde du Créateur? Et que dire de l'enseignement du Talmud de Jérusalem (*Kidouchin* 4, 12), qui n'hésite pas à établir que: "l'homme rendra compte devant Dieu de tous les plaisirs permis qui s'offrent à sa vue et qu'il se sera refusés"? (cf. à ce sujet la première partie du chapitre XIII de *Messilat Yecharim*, de R. Moché Haïm Luzzatto).

Cette preuve d'authenticité morale, est donc l'objectif à atteindre le jour de Kipour, mais aussi, curieusement, le jour qui le précède! Dans le texte de Vayikra, déjà cité, nous trouvons un verset déconcertant:

ספר ויקרא כ"ג ל"ב

שֶׁבֶת שְׁבֵתוֹן הוּא לָכֶם, וְעִנִּיתֶם אֶת-נַפְשֵׁיכֶם; בְּתַשְׁעָה לַחֹדֶשׁ,
בְּעֶרְב־מַעֲרָב עַד-עֶרֶב, תִּשְׁבֵּתוּ שְׁבֵתְכֶם

Vayikra 23, 32

32 Ce jour est pour vous un chômeage absolu, où vous mortifierez vos personnes; dès le neuf du mois au soir, depuis un soir jusqu'à l'autre, vous observerez votre chômeage."

La contradiction semble flagrante avec le verset de notre chapitre: le *'inouï* demandé concerne-t-il le neuvième, ou le dixième jour de Tichri? La guemara répond:

תלמוד בבלי ברכות דף ה, ב

כתיב וענייתם את נפשתיכם בתשעה לחדש בערב וכי בתשעה מתענין והלא בעשרה מתענין אלא לומר לך כל האוכל ושותה בתשיעי מעלה עליו הכתוב כאילו מתענה תשיעי ועשירי

Traité Bera'hot 8b

Il est écrit: vous mortifierez vos personnes; dès le neuf du mois au soir. Y a-t-il un jeûne le 9 du mois? N'est-ce pas plutôt le 10?

En réalité, ce verset vient nous apprendre que celui qui mange et boit le 9, cela lui est compté comme s'il avait jeûné le 9 et le 10.

Comment comprendre cet étrange enseignement? Comment le fait de manger peut-il être compté comme un jeûne?

Celui qu'on appelle, du nom de son ouvrage principal, le Chlah (initiales de *Chnei Louhot HaBrit*) propose une réponse, fondée sur un enseignement du Zohar.

Rav Yechaya Halévi Horowitz est né à Prague(1560), dont il fut le rabbin; il mourut à Tibériade (1630), après s'être installé en Israël une dizaine d'années auparavant. Son livre majeur, inspiré de la kabbale, deviendra célèbre dans tout Israël, sous le nom de *HaChlah HaKadoch...*

Il rappelle tout d'abord un enseignement du code hala'hique *Tour Ora'h Hai'm* (604), qui explique le commandement de manger le neuvième jour, par la clémence divine – "afin

que le jeûne ne leur soit pas préjudiciable". Et il ajoute, prenant le contrepied de cette analyse:

ספר השל"ה הקדוש - ווי העמודים - פרק כא

להיפך השם יתברך רוצה שיענה האדם נפשו ביום כפורים כראוי להיות מעונה ביום הסליחה והמחילה, ויהיה מתורץ שפיר הקושיא העצומה איך יפול על הטבע לקרות צום לאכילה ולשתייה [. . .] וזה שני הפכיים בנושא אחד, ובאמת לפי פירוש הזוהר מתורץ שפיר, בפרשת [אחרי] (ח"ג סח, ב) שהקשה על מלת נפשותיכם משמע שני נפשות וכי שני גופים יש לאדם, ומפרש מלת נפשותיכם קאי על הגוף והנשמה, והקדוש ברוך הוא צוה לענות שניהם הגוף בתענית והנשמה באכילה וזה לא יכול להיות ביום אחד [. . .] לכן צוה לאכול ולשתות בתשיעי כי זה הוא עינוי לנשמה כי לא לאכילה היא צריכה, וביום כיפורים עינוי לגוף, אם כן מתורץ כל האוכל בתשיעי כאלו התענה תשיעי ועשירי כי באמת שני עינויים הן אחד לנשמה ואחד לגוף, מה נהדר אמרי בוצינא קדישא:

HaChlah HaKadoch

Au contraire, le Créateur a voulu que chacun soit affligé le jour de Kipour – comme il sied à un jour de Pardon et de Rémission. Or, (par l'explication qui suit) sera résolue une difficulté majeure: comment a-t-on désigné sous le nom de jeûne le fait de manger et de boire [...] – ce sont deux choses contradictoires ?

L'enseignement du Zohar qui suit (III, 68b) permettra, en effet, de réfuter cette objection. Remarquant que le mot utilisé pour "personnes" = (וְעִנִּיתֶם אֶת-נַפְשֵׁיכֶם) est au pluriel, il questionne: aurions-nous deux personnes? Et de répondre: c'est une allusion à la dualité de l'âme et du corps, que Dieu a ordonné de mortifier – le corps par le jeûne, et l'âme par... la nourriture.

Mais cela ne peut se faire le même jour. [...] C'est pourquoi il nous ordonna de manger et boire le neuvième jour, car cela constitue une contrition pour l'âme, qui n'a aucun besoin de nourriture matérielle; et au dixième jour de Kipour, c'est le tour de la mortification du corps. Ainsi est expliquée cette formule talmudique difficile élevant celui qui mange le 9, au rang de celui qui aurait jeûné le 9 et le 10 – car l'affliction de l'âme vient s'ajouter à celle du corps.

Combien sont admirables les paroles du saint flambeau (R. Chimon bar Yohai).

D'après le Sifteï Cohen, d'ailleurs, là est bien la raison de la formule, déjà relevée, employée par le passage de Vayikra pour désigner le jour de Kipour: *Chabbat chabaton*. Car, dit-il, cette dualité reflète la double activité intérieure, attachée à cette journée exceptionnelle: sublimation du corps, et élévation de l'âme.

LES CINQ PRIVATIONS DE KIPOUR

Comme toujours, il apparaît que le chiffre définissant les privations, récapitulées par le mot *ve'initem*, n'est pas le fruit du hasard. Le commentaire allusif du Baal HaTourim dévoile d'autres dimensions de Kipour, qui se vérifient par ce même chiffre:

בעל הטורים ויקרא כ"ג כ"ז

וחמשה עינויים הן אכילה ושתייה ורחיצה וסיכה ונעילת הסנדל
ותשמיש המטה,

כנגד ה' פעמים נפש דכתיב בפרשה, ונגד ה' שמות שיש לנפש,
וחמשה טבילות לכהן גדול, וחמשה תפלות:

Baal HaTourim

Les privations sont au nombre de cinq: manger, boire, se laver, s'enduire de crème (ou se parfumer), et avoir des relations conjugales.

Comme les cinq fois où il est écrit dans ce paragraphe le mot נפש = personne; comme les cinq noms attribués aux différents degrés du nefech; comme les cinq tevilot = immersions obligatoires du Grand Prêtre, le jour de Kipour; et encore, comme les cinq prières (de Yom Kipour).

Examinons donc ces différentes catégories, liées à la avoda du Jour consacré:

Voici le texte de Vayikra, où sont mises en valeur les cinq occurrences du mot nefech:

ספר ויקרא כג כ"ו-ל"ב

(כו) וַיְדַבֵּר יְדֹדָא אֶל מֹשֶׁה לֵאמֹר:

(כז) אַךְ בְּעִשׂוֹר לַחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי הַזֶּה יוֹם הַכִּפּוּרִים הוּא מִקְרָא קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם וְעִנִּיתֶם אֶת נַפְשֵׁיכֶם וְהִקְרַבְתֶּם אִשָּׁה לִידֹד:

(כח) וְכֹל מְלֹאכָה לֹא תַעֲשׂוּ בְּעֶצֶם הַיּוֹם הַזֶּה כִּי יוֹם כִּפּוּרִים הוּא לְכַפֵּר עֲלֵיכֶם לִפְנֵי יְדֹד אֱלֹהֵיכֶם:

(כט) כִּי כֹל הַנֶּפֶשׁ אֲשֶׁר לֹא תַעֲנֶה בְּעֶצֶם הַיּוֹם הַזֶּה וְנִכְרְתָה מֵעַמִּיהָ:

(ל) וְכֹל הַנֶּפֶשׁ אֲשֶׁר תַּעֲשֶׂה כֹּל מְלֹאכָה בְּעֶצֶם הַיּוֹם הַזֶּה וְהֶאֱבַדְתִּי אֶת הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מִקְרַב עִמָּה:

(לא) כֹּל מְלֹאכָה לֹא תַעֲשׂוּ חֻקַּת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם בְּכֹל מִשְׁבְּתֵיכֶם:

(לב) שִׁבְתַּי שְׁבִתוֹן הוּא לָכֶם וְעִנִּיתֶם אֶת נַפְשֵׁיכֶם בְּתַשְׁעָה לַחֹדֶשׁ בְּעֶרְבַּ מְעֹרְבַ עַד עֶרְבַ תְּשַׁבְּתוּ שְׁבִתְכֶם:

Rabbi Yaakov Ben Asher (1269-1343) fils de Rabbi Asher ben Yehiel, le Rosh. La renommée de Rabbi Yaakov est basée sur sa codification hala'hique encyclopédique, *Arbaa Tourim*, qui a précédé le Choulhan Arou'h, et d'après laquelle il a été nommé Baal HaTourim. Il a également écrit un long commentaire du 'Houmach. Auquel il ajouta des gematriot et des explication de la Massora.

Vayikra 23, 26-32

26 L'Éternel parla à moïse en ces termes: 27 "Mais au dixième jour de ce septième mois, qui est le jour des Expiations, il y aura pour vous convocation sainte: vous mortifierez vos personnes, vous offrirez un sacrifice à l'Éternel, 28 et vous ne ferez aucun travail en ce même jour; car c'est un jour d'expiation, destiné à vous réhabiliter devant l'Éternel votre Dieu. 29 Aussi, toute personne qui ne se mortifiera pas en ce même jour, sera supprimée de son peuple; 30 et toute personne qui fera un travail quelconque en ce même jour, j'anéantirai cette personne-là du milieu de son peuple. 31 Ne faites donc aucune sorte de travail: loi perpétuelle pour vos générations, dans toutes vos demeures. 32 Ce jour est pour vous un chômage absolu, où vous mortifierez vos personnes; dès le neuf du mois au soir, depuis un soir jusqu'à l'autre, vous observerez votre chômage."

Nefech désigne la dimension psycho-physiologique de la personne; et c'est cette dimension qui est plus particulièrement sujette à la faute, ainsi qu'il est écrit dans les premiers chapitres de Vayikra (IV et V, *passim*): נִפְשׁ כִּי תִחַטָּא. Les 5 *'inouïm* sont donc en relation avec les 5 apparitions de ce mot dans la *paracha*, puisqu'ils ont pour objet de **faire la preuve que nous ne sommes pas asservis** au monde de jouissance.

Plus encore: le *nefesh* lui-même, se différencie en 5 niveaux de vitalité, dont le Midrach Raba nous révèle quelques aspects secrets:

מדרש רבה בראשית י"ד, ט'

חמשה שמות נקראו לה נפש רוח נשמה חיה יחידה נפש זה הדם שנאמר (דברים יב) כי הדם הוא הנפש רוח שהיא עולה ויורדת שנאמר (קהלת ג) מי יודע רוח בני האדם העולה היא למעלה נשמה זו האופיה דברייתא אמרין האופיתא טבא חיה שכל האברים מתים והיא חיה בגוף יחידה שכל האברים משנים שנים והיא יחידה בגוף הה"ד (איוב לד) אם ישים אליו לבו רוחו ונשמתו אליו יאסוף

Berechit Raba Berechit, 14, 9

Elle a reçu cinq noms: *nefesh*, *rouah'*, *nechama*, *h'aya*, *yeh'ida*.

Nefesh, c'est le sang (aspect physiologique de la personne, comme ci-dessus), comme le révèle le verset (*Devarim* 12, 23) "car le sang c'est le *nefesh*"; *rouah'*, est ainsi appelé du fait qu'il monte et descend (le mot *revah'* désigne l'espace intermédiaire entre des degrés différents), comme on l'apprend de *l'Ecclésiaste* (3, 21) "Qui peut savoir si le souffle des fils d'Adam monte en haut, etc..."; *nechama*, c'est l'essence de son être, et comme le disent les créatures – "l'essence est bonne"; *h'aya* (= vivante), car même si tous les membres du corps venaient à mourir, elle continuerait à vivre; et *yeh'ida* est ainsi appelée, car tous les membres du corps vont par paire, mais elle est seule et unique, comme le montre le verset de Job (34, 14) "S'il prête attention à lui (pour le faire mourir), il rassemblera en lui (en un seul endroit) son âme et son esprit."

Berechit Raba est un des volumes du Midrach raba (V^e - VI^e siècle). Il est le premier recueil de midrachim des rabbins du Talmud, les Amoraïm d'où le terme de raba. Alors que le Talmud vise essentiellement à codifier - même si des éléments agadiques s'y trouvent, le midrach rabba ne contient que des commentaires agadiques.

Le *nefesh* est le côté animal de l'individu, la *nechama* représente le divin qui réside en lui; et le *rouah'* est l'intermédiaire qui s'efforce de réunir l'un à l'autre. De plus, à l'intérieur de la *nechama* même, une telle différenciation existe: la *yeh'ida* est comme la *nechama* de la *nechama*, tandis que *h'aya* est une dimension intermédiaire qui relie les différentes catégories divines de la personnalité. Ce sont donc, en tout, **5 degrés de vitalité, qui relient graduellement l'humain au divin**, et l'infini au fini. . .

Les cinq *tevilot* du Cohen Gadol, le jour de Kipour, jalonnent la progression du *seder ha-avoda*, ce rituel unique du Grand-Prêtre au Temple, globalement destiné à laver le peuple d'Israël de ses fautes. Elles sont définies dans la *Michna* qui suit du Traité Yoma (Yoma= HaYom= Le Jour, le jour unique de Kipour; là où les autres traités sur les fêtes, portent le nom même de la fête – Traité Roch HaChana, Pessahim, etc. . . – cette *masse'het* mentionne simplement "Le Jour"! Ce point essentiel est développé au prochain paragraphe):

משנה מסכת יומא ג', ג'

אין אדם נכנס לעזרה לעבודה אפלו טהור, עד שיטבול. חמש טבילות ועשרה קדושים טובל בהן גדול [. .]

Michna Yoma

Il est interdit à tout homme de pénétrer dans l'enceinte du Temple pour y offrir un sacrifice, avant de s'être immergé au mikvé – et ce, même s'il est pur.

(En ce Jour), le Grand-Prêtre doit effectuer 5 *tevilot*, et 10 ablutions des mains et des pieds.

Michna Yoma

C'est ainsi que l'Homme parfait, Le Jour de la perfection, réalise un rite parfait, au lieu parfait – d'où le monde fut créé, où Isaac fut "sacrifié", etc. Et ce rite, d'un ordonnancement des plus rigoureux, nécessite une *tevila*, chaque fois que le Cohen Gadol change de vêtements, pour passer de la partie du Temple appelée Kodech (plus extérieure) au Kodech HaKodachim (plus intérieur), ou vice-versa. Ce sont donc les **cing étapes de la progression du culte rédempteur** de Yom Kipour, qui sont ponctuées par les cinq *tevilot*.

Les 5 prières de Kipour sont, elles aussi, un événement exceptionnel, puisque c'est (de nos jours - cf. Rachi sur *Traité Taanit* 26a) la seule fois de l'année où il nous est donné de réciter plus de 3 ou 4 *tefilot*: trois, les jours habituels – *chahrit*, *mincha* et *arvit*; une quatrième, le *moussaf*, caractérise les jours de Roch Hodech et les fêtes, journées où un sacrifice "supplémentaire" était offert au Temple.

Mais la cinquième prière, la *ne'ila*, allusion à la "fermeture" des portes au Temple (et selon une autre opinion, à la fermeture des Portes du Ciel) est l'apanage de ce Jour unique.

Une allusion très riche d'enseignements sur le rôle de cette cinquième *tefila*, découle précisément de ce qui a été exposé plus haut. En effet, la plupart des lois et contenus liés à la prière, sont appris de celle de Hanna, au premier chapitre de Samuel I. Or, au verset 15, il y est dit: **וְאֶשְׁפָּךְ אֶת-נַפְשִׁי, לְפָנֶי ה'** = *j'ai seulement épanché mon âme devant l'Eternel*.

Telle est sa réponse à Eli, qui s'étonne de son comportement inusité. Quoi qu'il en soit, la prière est ici appelée "déversement du *nefesh*", et cela nous ramène à ce qui a été développé ci-dessus, au sujet des 5 dimensions du *nefesh*. Il s'avère donc, que la cinquième *tefila* de Kipour nous élève jusqu'au degré ultime de notre personne, celui appelé *yeh'ida* - **une allusion à l'Être collectif d'Israël, Knesset Israël, qui réunit toutes les individualités en un seul Klal éternel**, par-delà le Bien et le Mal.

D'autres exemples de la prépondérance du chiffre cinq, à Yom Kipour, apparaissent chez différents auteurs. Notons encore la remarque importante du Grand-Rabbin Munk, dans *La Voix de la Tora*, sur notre verset de Bemidbar. Citant comme source le commentaire de Rabbeinou Nissim sur le Traité *Yoma*, il explique: "Les cinq prières consécutives de Kipour ont comme origine les cinq fois où le Grand-Prêtre invoquait le Nom ineffable de Dieu, dans le Saint des Saints".

Rappelons que cette évocation, même aujourd'hui, en l'absence du Temple, est d'une telle puissance spirituelle, que nous accompagnons son seul souvenir d'une prosternation, face contre terre! **La révélation de la Présence divine**, proclamée par l'explicitation du "*Chem HaMeforach*", est au niveau de la collectivité d'Israël, une sorte de récapitulation de toutes les dimensions rédemptrices évoquées précédemment.

On ne peut terminer cette étude de la **cinquième dimension de l'Être hébreu**, sans citer l'analyse classique du Maharal de Prague, au premier chapitre de son *Netsah Israël*, qui éclaire d'une dimension historique, ce qui ne saurait être uniquement expérience spirituelle et religieuse. Ce thème est largement développé dans notre dossier sur Chemot, intitulé **Les termes de la délivrance** (§d et §e), et on ne citera ici que l'essentiel:

מהר"ל נצח ישראל פ"א

וכל זה תבין כי לשון 'גלה' ו'גאל' אותיות שניהם שוות, רק שבלשון 'גאל' נרמז בו שהוא יתברך גאל אותם מכל ד' רוחות עולם, ומאחד את הפיזור שלהם. וכל אחדות בעולם הוא באמצע, שהקצוות הם מחולקים, והאמצע אחד. ולכך האל"ף, שהוא האחדות והקבוץ מן הפיזור, הוא באמצע התיבה. אבל 'גלה' הוא בה"א, שהוא פיזור, והפיזור הוא בד' רוחות בכל הקצוות, וגם באמצע [...] כי לעולם האמצעי מאחד ומקשר הכל. ודבר זה מורה כי עדיין יש כח אחדות בישראל בגלות, ולא נחלקו לגמרי, ובשביל כח אחדות זה שנשא אצלם יתאחדו עוד:

Netsah Israël

Tu pourras comprendre tout cela, lorsque tu sauras que le mot "galah" (racine de Galout, Exil) et le mot "gaal" (racine de Gueoula, Délivrance) ont les mêmes lettres. Sauf que le second fait allusion à la Délivrance divine à partir des 4 coins du monde, et à la réunion de leur dispersion. Or, toute réunion dans le monde est au centre, car les extrémités sont divisées, tandis que le centre est un. C'est pourquoi le alef représentant l'unité et le rassemblement des diasporas se trouve au milieu du mot; alors que "galah" se termine par hé, désignant la dispersion – qui concerne les 4 directions, mais aussi le centre...

Car le centre réunit et relie en permanence les extrémités. Et cela permet l'existence d'une force de réunification même dans l'exil; de sorte qu'ils ne seront pas divisés totalement, et qu'ils sauront utiliser cette force résiduelle de réunion pour se rassembler à nouveau.

Rabbi Yehouda Loew ben Bezael (1526 - 1609)

Connu sous le nom de Maharal de Prague, il est un des plus grands Aharonims. Il a produit une œuvre globale sur le sens de l'être juif, de son histoire, de son exil et de ses fêtes.

De la Rédemption collective de tous les exils, et des retrouvailles avec la centralité du Temple et du Saint des Saints, doit ainsi renaître l'authenticité de Yom HaKipourim, et la Délivrance de toutes les servitudes individuelles. De la direction du **Retour**, donnée par le chiffre cinq – doit surgir celle du **Repentir** et de l'expiation des fautes: deux mots qui traduisent la notion hébraïque de **Techouva**, *mitsva* du Jour de Kipour (cf. par exemple *Samuel I* 7, 17).

AU DIXIEME JOUR. . .

וּבַעֲשׂוֹר לַחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי הַזֶּה - *Et au dixième jour de ce septième mois. . .*

Dans un commentaire sur ce verset, le Rav Mecklenbourg (rav de Koenigsberg, charnière XIX^e-XX^e siècle), l'auteur du *HaKtav VeHaKabala*, analyse les raisons pour lesquelles la plupart des fêtes sont indiquées dans la Tora par une date qui, pour ainsi dire, n'est pas en continuité avec les jours du mois qui précèdent et qui suivent. Et cela, précise-t-il, est particulièrement vrai pour l'expression employée ici, *be'assor*, au lieu de *ba'assiri*. Cela signifierait que les jours de fête du calendrier hébraïque sont comme une césure dans l'écoulement du temps, pour **faire apparaître un temps d'absolu. . .**

Dans la deuxième partie de son analyse, le Rav s'intéresse ensuite à la forme infinitive remarquable, employée seulement ici:

הכתב והקבלה על במדבר פרק כט פסוק ז

ו"ל עוד בטעם דלא אמר כאן בעשרה או בעשירי לחדש כבאינך רק בעשור שהוא בתמונת מקור זכר שמר בקמ"ץ וחול"ם, ולהיות שהמקור מצד שהוא פעל, הוא בלתי הגבלת הזמן, לכן ישמש על התמידית, כמו זכר את יום השבת פירש"י תנו לב לזכור תמיד, צרור את המדינים עליכם לאייב אותם, ומטעם זה ישמש המקור על החזרת הפעולה כמה פעמים השב תשיבם לאחיק, אפי' מאה פעמים, וכן הוכח תוכיח, הקם תקים, עזוב תעזוב.

HaKtav VeHaKabala

On peut encore dire, pour ce qui est de la forme *be'assor*, et non *be'assara* (au 10), ou *ba'assiri* (au dixième), comme on le trouve pour les autres fêtes – qu'il s'agit d'une forme infinitive, comme dans *za'hor* et *chamor*, ponctuées de *kamats* et *h'olam*.

Or, l'infinitif exprime une action non limitée dans le temps, et qui exprime donc la permanence, comme Rachi le note sur le verset (*Chemot* 20, 7) *Pense (za'hor) au jour du Sabbat pour le sanctifier – "Le mot za'hor signifie: Appliquez-vous à vous souvenir toujours du jour du Chabbat"*. Et encore, sur le verset de *Bemidbar* (25, 17) *Attaquez (tsaror) les Midianites*, il explique: "Il vous incombe de les traiter en ennemis". D'ailleurs, cela permet de comprendre pourquoi l'infinitif est utilisé pour indiquer une action à la forme fréquentative, comme par exemple: tu es tenu de les ramener (*hachev*) à ton frère (*Devarim* 22, 1), que l'on interprète "même cent fois"; ou encore reprends (*ho'hea'h*) ton prochain (*Vayikra* 19, 17); tu es tenu de les relever (*hachev*) avec lui (*Devarim* 22, 4); aide-lui au contraire à le décharger (*'azov*) (*Exode* 23, 5).

"Jour d'absolu", " jour de permanence" – encore faut-il essayer d'expliciter en quoi réside la particularité de ce jour unique?

On remarquera, tout d'abord, la formule employée par le verset qui clôture le chapitre de la paracha *Ah'arei Mot*, décrivant la *avoda* du Grand-Prêtre, le jour de Kipour. Au chapitre 16 du Lévitique (v. 34), il est dit:

וְהִיְתָה-זֹאת לָכֶם לְחֻקֶּת עוֹלָם, לְכַפֵּר עַל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִכָּל-חַטָּאתָם--אֶחָת בַּשָּׁנָה - Que cela soit pour vous un statut perpétuel, afin de relever les enfants d'Israël de tous leurs péchés, une fois l'année.

Le *passouk* ne dit pas "*un jour* dans l'année", mais "*unique* de l'année"! Comme l'écrivait le Rav Mecklenbourg cité plus haut, à propos du mot *'assor*, l'accent est donc mis sur l'unicité de cette journée; la raison majeure en est donnée par le Talmud:

תלמוד בבלי יומא דף כ, א

אמר רמי בר חמא השטן בגמטריא תלת מאה ושיתין וארבעה
הוי תלת מאה ושיתין וארבעה יומי אית ליה רשותא לאסטוני
ביומא דכיפורי לית ליה רשותא לאסטוני:

Traité Yoma 20a

Rami bar Hama disait: "Satan" vaut, en valeur numérique, 364. Car 364 jours par an, il lui est permis de jouer le rôle d'accusateur, mais le jour de Kipour (le 365e de l'année), il n'en a pas le droit.

Le Satan est un ange de Dieu (et pas autre chose), dont le rôle est de mettre en évidence les manquements de l'homme; et ce, afin de fonder le mérite et sa rétribution. . .

Un seul jour par an, il est "au chômage"- car il s'agit d'un temps qui prend sa source avant la création du temps, aux origines de la Volonté même du Créateur de l'existence du monde, lorsque la Techouva fut créée, alors même que la faute n'existait pas encore, car l'homme n'existait pas encore.

Car la Techouva vient d'abord, nous l'avons établi ci-dessus, comme un Retour; et dans notre cas, comme Réparation de la séparation inhérente à l'acte de Création.

Nous serons dès lors moins étonnés de l'affirmation du Baal HaTourim, sur notre verset 11:

בעל הטורים במדבר כ"ט י"א
ביום הכפורים כתיב שעיר עזים אחד חטאת ולא כתיב לכפר
לפי שיום הכפורים מכפר:

Baal HaTourim sur Nombres 29,11

Au jour de Kipour, on trouve écrit: Un bouc, comme expiatoire, et non (comme à toutes les autres fêtes) un bouc expiatoire, pour obtenir votre pardon – car c'est le jour même de Yom Kipour qui efface les fautes. . .

Cette dernière opinion n'est autre que celle de R. Yehouda HaNassi, dans le Talmud de Jérusalem! Celui dont la grandeur et la sagesse étaient telles qu'on l'appela tout simplement Rabbi, celui qui rédigea avec une rigueur absolue le texte de la michna, donne ici un enseignement majeur, même s'il ne sera finalement pas accepté par la *hala'ha* – puisque, d'après elle, le jour de Kipour n'expie les fautes que s'il est accompagné de la Techouva.

Mais Rabbeinou HaKadoch (encore un nom, combien honorifique, de Rabbi) détermine, par cette affirmation, la nature profonde de ce jour atypique: ce n'est pas l'homme qui fait Kipour, c'est Dieu lui-même! Et l'homme, par les 5 *'inouïm*, par les prières et par la Techouva- Réparation, ne fait que s'ouvrir à cette clémence divine, que s'y rendre perméable.

Cette dimension peu connue de Kipour se vérifie aussi sur le plan historique. Toutes les fêtes du calendrier hébraïque ont, en effet, une assise dans l'histoire d'Israël – car cette histoire n'est pas un mythe, mais un développement historique réel.

Pour les seules fêtes de la Tora: Pessah, la Sortie d'Egypte; Chavouot, don de la Tora; Soucot, les cabanes du désert; Roch HaChana, la Création de l'homme. Et Kipour? A quel événement historique fait-il écho? Le Traité de Taanit nous le révèle:

תלמוד בבלי מסכת תענית דף ל/ב

אמר רבן שמעון בן גמליאל לא היו ימים טובים לישראל
כחמשה עשר באב וכיום הכיפורים: בשלמא יום הכפורים
משום דאית ביה שליחה ומחילה יום שניתנו בו לוחות
האחרונות אלא חמשה עשר באב מאי היא

Traité Taanit 30b

Raban Chimon ben Gamliel disait: il n'existe pas de meilleurs jours de fête pour Israël, que le 15 Av et Yom HaKipourim!

On peut comprendre, en ce qui concerne Yom HaKipourim, puisqu'il est marqué par le pardon et l'effacement des fautes, étant le jour où furent données les dernières Tables de la Loi – mais que dire du 15 Av ?

L'étonnement de la guemara, au superlatif employé pour décrire l'atmosphère festive de ces deux journées, concerne le 15 Av; mais il semble y avoir pour elle une évidence, au sujet de Yom Kipour : on est loin de l'ambiance de tristesse solennelle, qui accompagne parfois ce jour, dans certaines communautés.

"Le jour où furent données les dernières Tables de la Loi": rappelons que les premières Tables furent brisées par Moïse, le 17 Tamouz, lorsqu'il prit conscience, à travers la faute du veau d'or, que le peuple n'était pas au niveau élevé de ces Tables de perfection morale. Dieu légítima cet acte pédagogique, et après 2 fois 40 jours supplémentaires, le 10 Tichri (cf. Rachi sur ce passage talmudique, qui détaille longuement le décompte de cette période), Moché reçut les secondes Tables, celle de la Tora du perfectionnement.

Et tel est bien le cadeau divin, en ce jour de fête à la mesure de la nation entière: les Tables d'une Loi de Vie, où la Vie est dirigée vers la Loi, et où la Loi permet la Vie. . .



Conclusion

L'étonnement qui accompagne peut-être la découverte de Yom Kipour, comme jour de fête et de joie extrême, sera certainement décuplé par la lecture de la michna qui est à l'origine de l'enseignement talmudique cité:

משנה מסכת תענית פרק ד

(ח) אָמַר רַבֵּן שְׁמַעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל, לֹא הָיוּ יָמִים טוֹבִים לְיִשְׂרָאֵל כַּחֲמִשָּׁה עָשָׂר בְּאָב וְכִיוֹם הַכְּפוּרִים, שֶׁבָּהֶן בָּנוּת יְרוּשָׁלַיִם יוֹצְאוֹת בְּכָלִי לְבֵן שְׂאוּלִין, שֶׁלֹּא לְבִישׁ אֶת מִי שְׂאִין לוֹ. [. . .] וּבָנוּת יְרוּשָׁלַיִם יוֹצְאוֹת וְחֹלוֹת בְּכַרְמִים. וּמָה הָיוּ אוֹמְרוֹת, בְּחֹר, שָׂא נָא עֵינֶיךָ וּרְאֵה, מָה אַתָּה בּוֹרֵר לָךְ. אֵל תִּתֵּן עֵינֶיךָ בְּנוֹי, תֵּן עֵינֶיךָ בְּמִשְׁפָּחָה

Michna Taanit

Raban Chimon ben Gamliel disait: il n'existe pas de meilleurs jours de fête pour Israël, que le 15 Av et Yom HaKipourim – car ces jours-là, les jeunes filles de Jérusalem sortaient, habillées de vêtements blancs empruntés (afin de ne pas faire honte à celles qui n'en possédaient point).

Elles sortaient donc, en dansant dans les oliveraies, disant: "Jeunes gens, voyez qui choisit! Ne vous concentrez pas sur la beauté, soyez attentifs aux origines familiales, etc."

Cela est presque incroyable: Yom Kipour, le jour privilégié pour réussir les *chidou'him*? Mais à la réflexion, et si l'on reprend les thèmes essentiels de cette étude, on se rendra compte qu'il n'y a pas de meilleure occasion d'exprimer la pureté de la relation conjugale, et la dimension messianique de cette reconstruction du couple originel. . .

Maîtrise du monde de jouissance, sublimation du corps, et élévation de l'âme – mais aussi dévoilement de la "cinquième dimension" de l'Être hébreu, dans son équation collective où le Retour est prélude au Repentir; découverte du monde de la Réparation, voulue par le Créateur lui-même, en ce jour qui efface la faute, et réconcilie la Loi et la Vie. Pourrait-on trouver meilleure opportunité pour fêter les retrouvailles avec l'authenticité de l'identité hébraïque, au singulier et au pluriel?